

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Nombre de ConseillersEn exercice : 15

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 29 mars 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<i>Absente</i>	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Delphine DAGNAS, Cécile GRASSET**ABSENTS**:**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien VIGNERON**2023-22 Demande de subvention FEC pour l'achat d'un véhicule**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques. Les devis s'échelonnent entre 12 000 € HT et 18 000 € HT, selon les modèles proposés, le kilométrage, l'achat en occasion ou en neuf.

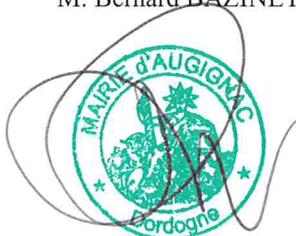
Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre du Fonds d'Equipement des Communes à hauteur de 30% du montant HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser l'achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques d'un montant maximum de 18 000 € HT après étude des différents modèles et tarifs.
- de solliciter une subvention FEC (Fonds d'Equipement des Communes) auprès du Conseil Départemental de la Dordogne, à hauteur de 30% du montant HT du véhicule.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 11 avril 2023
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 11/04/2023
Page 1 sur 1